



BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 11 JUILLET 2022

TECHNIQUE
GEMAPI

**Maîtrise d'œuvre pour la renaturation des berges du plan d'eau de Mézières-Écluzelles -
modification du plan de financement et demande de subventions**

N°2022-199

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	19
Nombre de pouvoirs	1
Votants	20
Secrétaire de séance : Sylvie HENAU	

L'an 2022, le 11 juillet à 18h00, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 05 juillet 2022, s'est réuni à Ivry-la-Bataille, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI), Talal ABDELKADER (DREUX), Caroline VABRE (DREUX), Sébastien LEROUX (DREUX), Stéphane DEBACKER (ESCORPAIN), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Jean BARTIER (GARNAY), Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAI), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAI), Pascal LEPETIT (OULINS) ; Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient excusé(e)s :

Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES) donne pouvoir à Monsieur Daniel RIGOURD, Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIER-BRÛLÉ), Pierre SANIER (BU), Christian BOUCHER (CHERISY)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Afin de s'aligner avec les plafonds du Département d'Eure-et-Loir institués dans le règlement des aides attribuées au titre de la biodiversité, il est nécessaire de revoir le plan de financement pour la maîtrise d'œuvre de renaturation des berges du plan d'eau de Mézières-Écluzelles approuvé par délibération n°2022-016 du bureau communautaire du 7 mars 2022.

Les études ne doivent pas dépasser le montant de 100 000 € pour pouvoir être aidées par le Département.

Ainsi, le plan de financement est modifié comme suit :

	DEPENSES		RECETTES
Études de maîtrise d'œuvre	168 000 €	Département Eure-et-Loir (36 %)	60 000 €
		Agence de l'eau Seine Normandie (44 %)	74 400 €
		Auto-financement (20 %)	33 600 €
TOTAL (TTC)	168 000 €	TOTAL (TTC)	168 000 €

VU la délibération n°2021-126 du bureau communautaire du 12 avril 2021 approuvant la signature du Contrat Territoriale Eau et Climat (CTEC) des bassins de la Blaise et de l'Eure moyenne

VU la délibération n°2021-346 du conseil communautaire du 13 décembre 2021 autorisant l'ouverture de l'autorisation de programme et les crédits de paiement associés pour la restauration des berges du plan d'eau

VU la délibération n°2022-016 du bureau communautaire du 7 mars 2022 autorisant les demandes de subventions pour les études zones humides

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le nouveau plan de financement pour la maîtrise d'œuvre de renaturation des berges du plan d'eau de Mézières-Écluzelles

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter la demande de subventions et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Délibéré en séance le jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet le : 12/07/2022

POUR EXTRAIT CONFORME

Dreux, le 12/07/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

Gérard SOURISSEAU
Président

